Dictature des fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 28 juin 2003

Je ne comprends pas. Sur mon lieu de travail, la salle de pause est réservée aux fumeurs. Je suis enceinte et je viens d'arrêter de fumer. Il faut savoir que la salle de pause est le seul endroit où il nous est permis de boire un café , de manger ...

En résumé, si je veux boire un café ou manger, je dois accepter de me faire enfumer.

Ca me révolte, je me suis exprimée à ce sujet et surprise, on me répond : que les fumeurs sont majoritaires, ou bien qu'ils ont un étage à descendre pour fumer dehors (et c'est trop loin), qu'un sondage a été fait il y a un an et que les non fumeurs avaient acceptés (sous la pression) de laisser la salle aux fumeurs.

Cette salle fait environ 15m2 (maxi) sans aération , avec une dizaine de fumeurs, voire plus, l'air est irrespirable.

Je n'en peux plus, de ne pas pouvoir prendre de pause et d'être prise pour une ... alors que je pense être dans mon droit. J'en ai parlé à mon employeur, il m'a répondu qu'il ferait le nécessaire. Mais quand ?

Que dois-je faire ? à part subir

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les conseils pratiques que DNF vous propose. Si vous pensez que notre méthode est conforme à vos attentes, DNF est prêt à vous accompagner dans toutes les démarches que vous serez amenée entreprendre.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac